



ARCI 1985

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 95/14

Le 9 juin 1995

Affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie)

La Cour rendra son arrêt le 30 juin 1995

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Vendredi 30 juin 1995, à 10 heures, la Cour rendra en audience publique son arrêt dans l'affaire relative au Timor Oriental (Portugal c. Australie).

NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la Grande salle de Justice du Palais de la Paix. MM. les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de la carte d'admission qui leur sera remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

2. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience, pendant quelques minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Pour les prises de vues destinées au cinéma ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.

3. Dans la salle de la presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du Palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision de la Cour.

4. Après la clôture de l'audience, un communiqué sera distribué dans la salle de presse (salle 5).

5. MM. les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

6. M. A. Th. Witteveen, Secrétaire chargé de l'information (tél. : 302 23 36), ou en son absence Mme N. C. El-Erian, fonctionnaire de l'information, (tél. : 302 23 37), se tiennent à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci souhaiteraient leur demander.